

L'INCIDENCE DE LA PANDEMIE DU COVID-19 SUR LA PAIX ET LA SECURITE: CAS DES ETATS MEMBRES DE LA CIRGL

Deuxième Projet de Rapport

Par

Prof. Yasin Olum (PhD, Newcastle, UK), Fulbright Scholar
Consultant, FP-CIRGL

Courriel: yasinolum2013@gmail.com, yasin.olum@yahoo.co.uk

Téléphones portables: (+256)788106667/(+256)755572552

Ceci étant un rapport de consultance présenté au:

Forum des Parlements de la Conférence Internationale
de la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL)
Avenue Batetela, Immeuble Crown Tower, 1004-1007
Commune de la Gombe
Kinshasha - R. D. Congo
Contact: +243 97 10 45152
Courriel: fpcirgl@gmail.com, contact@fpcirgl.org
Site Web du site: www.fpcirgl.org

et

Ndarishikanye Joseph
Forum des Parlements de la CIRGL
Directeur du Programme: Paix, Sécurité, Démocratie et Bonne Gouvernance
Kinshasha-RDC
Téléphone mobile: +243973240242
Courriel: jndirishikanye@gmail.com
Site Web: www.fpsirgl.org

Août 2020

Table des matières

Liste des Acronymes	3
1.0 Introduction	4
1.1 Contexte	4
1.2 Le Rôle de la CIRGL en temps de Paix et de Conflit	5
1.3 Justification de la Mission	6
1.4 Objectifs de la Mission	6
1.4.1 Objectif général	6
1.4.2 Objectifs spécifiques	7
1.5 Questions sur le Covid-19 auxquelles les Etats Membres de la CIRGL doivent répondre	7
1.6 Méthodologie	7
2.0 Définition de la Paix et la Sécurité	8
2.1 La Paix	8
2.2 La Sécurité	10
3.0 Une évaluation des Incidences de la Pandémie du Covid-19 sur la Paix et la Sécurité au sein des Etats Membres de la CIRGL	11
4.0 Des réponses clés fournies par les Gouvernements des Etats Membres de la CIRGL pour freiner les multiples impacts de la menace mondiale de la pandémie du Covid-19	13
5.0 Scénarios pertinents pour aider les Parlements des Etats membres de la CIRGL à veiller à ce qu'ils jouent réellement un rôle majeur dans la prise des mesures visant à réduire les multiples impacts de la pandémie du Covid-19 sur la paix et la sécurité	19
5.1 La Légifération	19
5.2 La Représentation	20
5.3 La Surveillance ou le Contrôle de l'Exécutif	21
5.4 Les Tendances que les Etats Membres de la CIRGL devront surveiller pendant la Pandémie de Covid-19	21
6.0 Les Défis de la CIRGL qui impacteront sa lutte contre le Covid-19	23
7.0 Les Recommandations	24
8.0 La Conclusion	28
Les Références	32

Liste des Acronymes

BAD	-	Banque africaine de développement
CUA	-	Commission de l'Union africaine
RCA	-	République Centrafricaine
CDC	-	Centre de Contrôle des Maladies
Covid-19	-	Le Virus Corona 2019
DDR	-	Démobilisation, Désarmement et Réintégration
RDC	-	La République Démocratique du Congo
CEA	-	La Commission économique pour l'Afrique
EJVM	-	L'Élargissement du Mécanisme de Vérification
UE	-	l'Union Européenne
FP-CIRGL	-	Forum des Parlements de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
VBG	-	Violence sexiste
GLITC	-	Conférence sur l'Investissement et le Commerce des Grands Lacs
GLR	-	Région des Grands Lacs
CIRGL	-	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
PDI	-	Personnes déplacées à l'intérieur du pays
IFI	-	Institutions financières internationales
FMI	-	Fonds Monétaire International
JIFC	-	Force Internationale Conjointe des Combattants
KI	-	Informateurs clés
MoFPED	-	Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique
MoH	-	Ministère de la Santé
MONUSCO	-	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République du Congo
MoU	-	Protocole d'accord
Députés	-	Députés
ONG	-	Organisations Non-Gouvernementales
PSC	-	Paix, Sécurité et Coopération
SADC	-	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SC	-	Conseil de Sécurité
ODD	-	Objectifs de Développement Durable
SoPs	-	Procédures Opérationnelles Standard
ASS	-	Afrique Subsaharienne
ONU	-	Nations Unies
OMS	-	Organisation Mondiale de la Santé

1.0 Introduction

1.1 Contexte

Cette mission s'interroge sur les incidences de la pandémie de coronavirus 2019 (désormais Covid-19) sur la paix et la sécurité en utilisant le cas des États membres de la Conférence Internationale sur les Grands Lacs (CIRGL). La pandémie de Covid-19 a fait la une des journaux mondiaux pour la première fois en décembre 2019.¹ En effet, elle a trouvé certains des États membres des douze pays qui composent la CIRGL impliqués dans divers types de conflits. Par conséquent, la pandémie de Covid-19 a ajouté une nouvelle dimension au conflit. Burke (2020) souligne le fait qu'à mesure que la pandémie de Covid-19 se propage dans les zones de conflit, l'impact sera imprévisible et potentiellement catastrophique. Il a donc tout à fait raison d'observer que la pandémie expose les fractures, les préjugés et les faiblesses des populations touchées par le conflit.

Historiquement parlant, de nombreux pays de la Région des Grands Lacs (RGL) ont connu des conflits violents et une instabilité au cours des années 1990 dont les conséquences se sont fait sentir au-delà des frontières nationales et des pays voisins.² Les conséquences de cette violence politique endémique et de cette dangereuse insécurité ont provoqué une énorme crise pour les populations de la région. Certains de ces conflits endémiques comprenaient: le génocide au Rwanda en 1994; la guerre civile et les violences politiques en République démocratique du Congo (RDC), le conflit armé au Soudan du Sud, l'insécurité perpétuée par les groupes armés en République centrafricaine (RCA); etc.³ Lors du 1er Sommet de la CIRGL tenu le 20 novembre 2004 qui a été adopté dans la Déclaration de Dar-es-Salaam sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la RGL, les Chefs d'État et de Gouvernement ont déclaré qu'ils étaient:

Profondément préoccupé par des conflits endémiques et l'insécurité persistante causés ou aggravés par, *entre autres*, la stagnation économique et l'aggravation de la pauvreté, la méfiance et la suspicion entre les gouvernements, la violation massive des droits de l'homme et d'autres: les politiques d'exclusion et de marginalisation, l'inégalité des sexes, le recours à la violence pour vaincre et conserver le pouvoir, l'impunité des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, la prolifération des groupes armés, la criminalité organisée et l'exploitation illégale des ressources naturelles.⁴

Ainsi, le Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL) (2020) a noté que: «La pandémie a des effets de grande portée sur différents secteurs de la société, la paix et la sécurité étant, tous deux, l'un de ces secteurs». En fait, la pandémie pose de graves problèmes aux conflits entre certains États membres de la RGL de diverses manières. Cependant, on ne sait pas encore avec une nette certitude comment la pandémie affecte les États membres et la nature des conflits dans lesquels ils se sont engagés, leurs bases économiques et sociales - tout cela pourrait accélérer les conflits dans des proportions incontrôlables. Les États

¹ Voir Mustasilta Katariina (2020); The Brenthurst Foundation (2020).

² Pour ce qui concerne les détails de la narration de ce conflit, voir Sebahara et Ntaganda (2016), p. 6.

³ L'Ouganda, sous la présidence du Président Yoweri Museveni, a s'est engagé aux missions des maintiens de la paix et de manière active dans des interventions, du Liberia au Soudan du Sud, au Rwanda, en RCA, et en Somalie; voir Kalyegira Timothy (2020), pp. 14-30.

⁴ Sebahara et Ntaganda, op. cit, pp. 6-7.

membres de la CIRGL doivent donc faire face à des choix difficiles quant à la manière de gérer la pandémie dans un environnement de la RGL propice aux conflits.

1.2 Le rôle de la CIRGL en temps de Paix et de Sécurité

FP-CIRGL est une organisation interparlementaire qui réunit les Parlements nationaux des douze États membres de la CIRGL, à savoir; l'Angola, le Burundi, la RCA, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, la Zambie, le Soudan, la Tanzanie et le Soudan du Sud. Dotée de la personnalité juridique, FP-CIRGL est une organisation constitutive de la CIRGL comme le prévoit le Pacte de Nairobi qui a créé la CIRGL. L'objectif général du FP-CIRGL est d'apporter des contributions parlementaires significatives à la mise en œuvre du Pacte sur la Paix et la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL signé le 15 décembre 2006.⁵ En d'autres termes, son objectif principal est de promouvoir, maintenir et renforcer la paix et la sécurité dans la RGL conformément à la volonté des Chefs d'État et de gouvernement exprimée dans le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement de la RGL. En réponse à la résolution des conflits dans la RGL, le Pacte comporte deux volets, le cadre juridique contenant dix (10) Protocoles d'une part, et quatre programmes politiques, d'autre part.⁶

Il existe de nombreux objectifs spécifiques que FP-CIRGL est censé atteindre. Ceux qui sont spécifiques à la paix, à la sécurité et aux conflits sont les suivants: (i) Fournir une plate-forme d'échange d'expériences, de résolution des conflits et de dialogue entre les Parlements des pays membres de la CIRGL; ii) Soutenir les efforts des Gouvernements dans la prévention et le règlement des conflits et contribuer à la consolidation des processus de paix et de réconciliation nationale; (iii) Contribuer à la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies (ONU) sur le respect et la protection des droits des femmes, des enfants et des personnes vulnérables en période de conflits armés; (iv) Veiller à ce que tous les Protocoles du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement de la RGL soient intégrés dans la législation nationale des pays membres; (v) Veiller à ce que les Parlements nationaux des pays membres soient pleinement associés à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL; et (vi) Aider à résoudre tout conflit pouvant survenir entre les Parlements ou entre les États membres de la CIRGL.

Ainsi, pour que les objectifs énoncés à l'article 2 de l'Accord interparlementaire et définis par ses commissions permanentes respectives soient atteints efficacement, FP-CIRGL a prévu cinq interventions principales, l'une d'entre elles étant la Paix et la Sécurité.⁷ En ce qui concerne cette mission spécifique, FP-CIRGL, dont la mission est de faciliter l'engagement effectif des Parlementaires dans la mise en œuvre du Pacte, prévoit, à travers ses organes et le Comité sur la Paix et la Sécurité, de donner l'occasion aux Parlements des États membres de la CIRGL et aux parties prenantes de réfléchir sur une question d'actualité de portée mondiale intitulée «*L'implication de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité: Cas des États membres de la CIRGL*».

⁵ La CIRGL a réalisé des progrès constants dans la mise en œuvre du Pacte et de ses différents protocoles (voir Okuthe 2018, p.11). Par exemple, les progrès constants suivants ont été accomplis: restaurer et consolider la paix dans l'est du Congo; promouvoir la transparence dans l'exploitation et la vente des ressources naturelles dans la RGL; et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VGB).

⁶ Okuthe (2018), p. 11.

⁷ Les quatre autres principaux domaines d'intervention sont les suivants: (a) Démocratie et Bonne Gouvernance; (b) Questions humanitaires et sociales; (c) Développement économique, Ressources naturelles et Intégration régionale; et (d) Questions de Genre, Enfants et Personnes vulnérables.

Il faut noter que le rôle du FP-CIRGL est de représenter les intérêts des populations de la RGL. Il joue ce rôle en influençant les législations nationales en faveur du bien commun de la région tel que prévu dans le Pacte.⁸ En outre, la CIRGL a établi le fait que les conflits dans la RGL sont les résultats d'une mauvaise gouvernance, du non-respect de l'état de droit et de la violation des droits de l'homme.⁹ Enfin, la CIRGL a réalisé que la ruée vers les ressources naturelles a conduit à des conflits persistants, augmentant ainsi les niveaux de pauvreté, de chômage, de réfugiés et de populations déplacées dans la RGL.¹⁰

1.3 Justification de la mission

La motivation du Secrétariat général du FP-CIRGL à examiner la situation de la Paix et la Sécurité des États membres de la CIRGL est due à la prise de conscience de la nouvelle menace mondiale découlant de la pandémie de Covid-19 qui a eu un impact spécifique sur la RGL. À cet égard, le Secrétariat général a jugé opportun de réfléchir en profondeur sur le sujet de «L'incidence de la Pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité: Cas des États membres de la CIRGL». Cette réflexion approfondie s'accorde parfaitement avec l'article 17 du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement de la RGL qui stipule que: «*Les États membres s'engagent à assurer une paix et une sécurité durables dans toute la Région des Grands Lacs, dans le cadre du Programme d'Action pour la Paix et la Sécurité*».

1.4 Objectifs de la Mission

Cette mission a deux objectifs, à savoir; Objectif général et objectifs spécifiques.

1.4.1 Objectif général

L'objectif général de la mission est de mener une évaluation documentaire sur «**L'incidence de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité: Cas des États membres de la CIRGL**» avec les options d'identification des réponses clés et de proposer des perspectives d'avenir pour réduire l'incidence de la Pandémie de covid-19.

1.4.1 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants:

- a. Évaluer les implications de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité au sein des États membres de la CIRGL;
- b. Identifier les réponses clés apportées par les Gouvernements des États membres de la CIRGL pour réduire les effets de cette véritable menace mondiale, la pandémie de Covid-19;
- c. Proposer des scénarios pour aider les Parlements des États membres de la CIRGL à s'assurer qu'ils jouent réellement un rôle majeur dans la prise de mesures pour limiter l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité; et

⁸ Okuthe, op. cit., p. 5.

⁹ Ibid., p. 5.

- d. Proposer un projet de résolution sur l'atténuation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité dans la RGL.
- 1.5 Questions sur le Covid-19 auxquelles les États membres de la CIRGL doivent répondre

Les principales questions auxquelles les États membres de la CIRGL doivent répondre pour s'attaquer à la question de la pandémie de Covid-19 sont les suivantes:

1. Quelles sont les incidences de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité au sein des États membres de la CIRGL;
2. Quelles réponses les Gouvernements des États membres de la CIRGL ont-ils apporté pour réduire les effets de la menace réelle mondiale de la pandémie de Covid-19;
3. Quels scénarios peuvent être proposés pour aider les Parlements des États membres de la CIRGL à s'assurer qu'ils jouent réellement un rôle majeur dans la prise de mesures pour limiter les effets de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité; et
4. Quel type de projet de résolution peut être proposé pour atténuer les effets de la pandémie de Covid-19 sur la Paix et la Sécurité dans la RGL?

1.4 Méthodologie

Une combinaison de méthodes a été utilisée pour atteindre les résultats escomptés. En particulier, les méthodes suivantes ont été utilisées pour collecter et analyser des informations / les données: Examen des documents obtenus de diverses sources telles qu'Internet et des bibliothèques individuelles liées au conflit dans la RGL en général et à la pandémie de Covid-19 en particulier; et les informations obtenues auprès des Informateurs clés (IC) au cours d'entretiens. Les entretiens avec les Informateurs clés sont des entretiens qualitatifs approfondis avec des personnes qui savent ce qui se passe dans la communauté ou le sujet étudié. L'objectif principal des entretiens avec les Informateurs Clés était de recueillir des informations auprès d'un large éventail de personnes (ou de répondants) - par exemple, des dirigeants communautaires, des professionnels ou des résidents - qui ont donné des informations sûres sur ce qui se passe dans la communauté ou sur le sujet. Le nombre d'Informateurs clés était de six (6) - c'est-à-dire 2 députés ougandais en raison de leur proximité et de leur disponibilité potentielle, 2 hauts technocrates du ministère de la Santé (MoH) et 2 hauts technocrates du ministère des Finances, Planification et Développement économique (MoFPED). Le nombre de six Informateurs clés a été considéré comme étant suffisant pour obtenir des informations utiles sur le sujet. La technique de collecte d'informations auprès des Informateurs clés se faisait par le biais d'entretiens en face à face.

Les informations obtenues à partir des deux méthodes ci-dessus ont été analysées sur la base d'une analyse documentaire et d'une analyse du contenu des réponses données par les Informateurs clés. L'analyse documentaire est simplement un type de recherche qualitative dans laquelle les documents sont examinés par le chercheur ou l'analyste pour évaluer ou apprécier un thème. L'analyse de contenu est l'étude de documents et d'artefacts de communication, qui peuvent être des textes de différents formats, des images, de l'audio ou de la vidéo. L'analyse du contenu est utilisée pour examiner les modèles de communication de manière reproductible et systématique. Il s'agit donc d'un outil de recherche utilisé pour déterminer la présence de certains mots, thèmes ou concepts dans certaines données qualitatives fournies (c.-à-d. des textes). Grâce à l'analyse du contenu, les chercheurs peuvent quantifier et analyser la présence, les significations et les relations de certains mots, thèmes ou concepts. Dans l'analyse d'un entretien avec les Informateurs Clés, une fois que l'information ou les données ont été analysées, le chercheur ou le consultant aura une idée de ce que les Informateurs clés pensent collectivement du sujet abordé par les entretiens; et

Finalement, le consultant a produit un projet de rapport contenant les principales conclusions et recommandations pour présentation à la réunion virtuelle¹¹ du 1er septembre 2020 des parties prenantes du FP-CIRGL (à savoir, les parlementaires, les membres du Comité permanent sur la Paix et la Sécurité, le personnel du Secrétariat général, etc.) principalement pour s'assurer que leurs contributions pertinentes ont été prises en considération lors de la rédaction du rapport final.

2.0 Définition de la paix et de la sécurité

La paix et la sécurité, ainsi que les conflits et le développement, ont des histoires très spécifiques - c'est-à-dire des contextes sociopolitiques qui façonnent leurs disciplines au fil du temps, laissant ainsi une marque énorme sur leurs trajectoires théoriques et politiques.¹² La paix et la sécurité, tout comme la paix et les conflits, vont de pair. À cet égard, pour donner un sens théorique et / ou conceptuel à la signification des termes, elles doivent être considérées comme les deux faces d'une même médaille. Mais qu'est-ce que la «paix» et qu'est-ce que la «sécurité»? Il est essentiel de comprendre clairement la signification de ces deux termes afin de les mettre dans leur juste perspective.

2.1 La Paix:

Simplement définie, la paix, c'est être à l'abri des perturbations; c'est la tranquillité. En d'autres termes, il s'agit d'un état ou d'une période dans laquelle il n'y a pas de guerre ou une guerre a pris fin. En d'autres termes, la paix est un état de sécurité et de calme sans stress qui survient lorsqu'il n'y a ni combat ni guerre, le tout coexistant en parfaite harmonie et liberté. Galtung (2015b, p. 2) note que:

L'usage du terme «paix» peut en lui-même être productif pour la paix, produisant une base commune, un sentiment de communauté dans le but qui peut ouvrir la voie à des liens plus profonds plus tard... Il fournit aux opposants un langage en un seul mot dans lequel on exprime des valeurs de préoccupation et de solidarité parce que la paix est à l'ordre du jour de n'importe qui.

Pour discuter de l'idée de paix, Galtung (Ibid.) nous invite à partir de trois principes simples: premièrement, le terme «paix» est utilisé pour des objectifs sociaux au moins verbalement acceptés par beaucoup, sinon nécessairement par la plupart; deuxièmement, ces objectifs sociaux peuvent être complexes et difficiles à atteindre, mais pas impossibles; et, troisièmement, la déclaration que *la paix est l'absence de violence* est retenue comme valable. Pour lui, ce troisième principe n'est pas une définition, car c'est un cas clair d'*obscurum per obscurius*. Par conséquent, la paix est un concept d'amitié sociale en l'absence d'hostilité et de violence. Dans un sens social, la paix est couramment utilisée pour signifier l'absence de conflit (comme la guerre) et l'absence de crainte de la violence entre les individus et les groupes.

¹¹ La Commission sur la Paix et la Sécurité du FP-CIRGL est en train d'organiser une réunion virtuelle. C'est un groupe technique chargé d'examiner les questions spécifiques relatives au programme d'action pour la paix et la sécurité continues dans le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement de la RGL. En outre, la Commission est chargée, entre autres, de promouvoir des politiques et stratégies communes pour assurer une paix et une sécurité durables dans toute la RGL. Cette 7e réunion statutaire de la Commission de la Paix et Sécurité, qui est organisée virtuellement en raison de la pandémie de Covid-19, fait suite à la décision de la 10e session ordinaire de l'Assemblée plénière tenue à Bujumbura, République du Burundi, en décembre 2019.

¹² Zarkove and Hintjens (2015), p. 3.

En général, il existe deux classifications de la paix, à savoir; paix intérieure (ou paix interne ou tranquillité d'esprit) et paix extérieure. La paix intérieure fait référence à un état délibéré de calme psychologique ou spirituel malgré la présence potentielle de facteurs de stress. Ici, le problème est que la question d'une paix mondiale réelle et durable concerne les êtres humains - c'est-à-dire que les sentiments humains fondamentaux sont à la base. Grâce à la paix intérieure, une paix mondiale véritable peut être atteinte. En cela, l'importance de la responsabilité individuelle est assez claire; une atmosphère de paix doit d'abord être créée dans les êtres humains pris individuellement, puis progressivement élargie pour inclure les familles, les communautés et finalement la planète entière.

La paix extérieure, en revanche, représente la paix dans la société. C'est l'absence de tous les maux sociaux ainsi que la présence de toutes les vertus sociales. La paix intérieure et la paix extérieure sont liées ou interdépendantes parce qu'elles se soutiennent ou se renforcent mutuellement; elles sont en corrélation. Par conséquent, la paix indique un état d'équilibre et d'harmonie parfaits pour toutes les fonctions et activités internes et externes des êtres humains.

Les huit piliers de la paix sont: un gouvernement qui fonctionne bien; un environnement commercial sain; une répartition équitable des ressources; une acceptation du droit d'autrui; de bonnes relations avec les voisins; la libre circulation des informations; un niveau élevé de capital humain et de faibles niveaux de corruption. Il convient de mentionner que l'absence de tous ou d'une combinaison de ces piliers dans certains États membres de la CIRGL est la raison pour laquelle la paix leur a échappé et continue de leur échapper pendant des décennies. Par conséquent, toute stratégie de sécurité visant à instaurer la paix, comme celle de l'Union de la Défense en Europe,¹³ doit aborder tous ces piliers. D'autres stratégies sécuritaires devraient inclure: le développement de capacités communes, des ressources supplémentaires pour la sécurité et la défense, le renforcement de l'action de politique de sécurité et de défense commune, une culture stratégique commune, une coopération renforcée entre les forces armées et les services de renseignement des États Membres et des partenariats de base renforcés.

2.2 La Sécurité

Le concept traditionnel de sécurité s'y réfère au sens le plus général comme étant à l'abri des menaces, de la peur et des dangers. Il s'agit également de résilience face aux dommages potentiels causés par d'autres.¹⁴ Les trois principaux domaines relevant du contrôle de sécurité sont la sécurité de gestion, la sécurité opérationnelle et la sécurité physique. Les bénéficiaires de la sécurité peuvent

¹³ Dans le cas de la CIRGL, la prise de conscience du destin commun par la coopération sur des questions de sécurité communes a conduit à la création en 2011 du JIFC et à l'élargissement du Mécanisme de Vérification (EJVM) en 2010 par les Ministres de la Défense des États membres (pour détails, voir Sebahara et Ntaganda 2016, p. 29). Sebahara et Ntaganda (Ibid) notent à juste titre qu'il s'agit d'une indication claire d'une prise de conscience accrue d'un destin commun établi de manière durable parmi les acteurs politiques, militaires et sociaux. EJVM s'est élargi en 2012 à d'autres États membres de la Région dans le seul but de prévenir toutes les menaces à la sécurité telles que le terrorisme (par exemple, Al-Shabab), la criminalité transfrontalière par des forces négatives - telles que la fraude de minerais, le trafic de petits armes et armes légères, trafic d'êtres humains, trafic de drogue, etc. En outre, les États membres de la CIRGL savent que les menaces à la sécurité ne peuvent être résolues par un seul pays sans des actions conjointes fondées sur la confiance et le respect mutuels. L'argument est que ce destin commun renforce la confiance entre les États membres et leur intérêt à coopérer sur des questions d'intérêt commun.

¹⁴ Galtung (2015a).

être des personnes et des groupes sociaux, des objets et des institutions, des écosystèmes ou toute autre entité ou phénomène vulnérable à des changements non désirés.

Les théories de la sécurité - qui ne seront pas discutées ici faute d'espace et de temps - incluent ce qui suit: les perspectives réalistes et libérales; les Perspectives marxistes et féministes; le constructivisme et la sécularisation; le risque; la sécurité en tant que bio-politique; l'émancipation et l'idée de «sécurité humaine»; stratégique; et la guerre juste. Outre les théories, il existe trois approches de la sécurité, à savoir; la prévention, la protection et la résilience.

Trois raisons principales peuvent être avancées pour expliquer pourquoi la sécurité est importante pour un pays. Premièrement, la sécurité est vitale pour la survie. Un pays peu sûr de lui ne peut pas survivre en tant que membre libre et qui se respecte de la communauté des nations. En bref, la sécurité est la survie. Deuxièmement, une nation qui ne peut pas sécuriser ses frontières et ses intérêts nationaux vitaux se sentira toujours menacée, exploitée, dominée ou pire. Troisièmement, une nation qui ne peut pas se protéger contre les menaces à la sécurité intérieure n'aura ni paix, ni ordre, ni unité, ni intégrité, ni développement.

Lorsque ces trois raisons principales sont placées dans le contexte des États membres de la CIRGL, on peut visualiser pourquoi ils sont dans l'état où Covid-19 les a trouvés. Premièrement, certains États membres peuvent à peine assurer la sécurité de leurs citoyens et de leurs biens. Beaucoup de leurs citoyens sont déplacés à l'intérieur du pays tandis que d'autres se sont réfugiés dans les pays voisins sans presque aucun espoir pour l'avenir. Le manque de capacité de survie provoqué par l'insécurité est la raison pour laquelle certains pays ne sont pas libres et ne peuvent pas susciter beaucoup de respect de la part de la communauté internationale, et encore moins du continent. Deuxièmement, un certain nombre d'États membres n'ont pas réussi à sécuriser leurs frontières. Par conséquent, leurs intérêts nationaux vitaux sont toujours restés menacés, exploités et dominés non seulement par certains pays développés, mais aussi par des organisations internationales avisées et des hommes d'affaires au niveau international. Troisièmement, certains États membres n'ont pas complètement réussi à se protéger à la fois des menaces à la sécurité intérieure et des groupes armés en maraude. Par conséquent, ils n'ont pas réussi à ancrer une paix durable, l'ordre public, l'unité, l'intégrité ou le développement. S'exprimant sur la question du développement, il est tellement décourageant de constater que la plupart, sinon la totalité, des États membres de la CIRGL sont si richement dotés en ressources naturelles, mais sont parmi les plus arriérés du monde. La raison de leur sous-développement est les conflits et les guerres sans fin qui les affligent depuis l'époque coloniale.

3.0 Une évaluation de l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité au sein des États membres de la CIRGL

Depuis l'apparition du Covid-19 sur la scène mondiale en 2020, il y a eu sept implications majeures sur la paix et la sécurité pour les États membres de la CIRGL, à savoir; les implications juridique, politique, sécuritaire, de droits de l'homme, humanitaire, économique et de réallocation des ressources. Chacune de ces implications sera discutée tour à tour.

D'abord et avant tout, Covid-19 a juridiquement entravé les efforts de mise en œuvre du Cadre de Paix, de Sécurité et de Coopération pour la RGL. Par conséquent, l'interruption par la pandémie du

processus de paix et de sécurité dans la RGL n'a pas été mise en œuvre et a pris du retard.¹⁵ La nécessité pour les États membres de la CIRGL de fonctionner dans un cadre juridique ne saurait être surestimée. Les lois jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des États et des institutions.

Deuxièmement, sur le plan politique, Covid-19 a considérablement ralenti les efforts visant à mettre en œuvre le Cadre de Paix, de Sécurité et de Coopération (PSC)¹⁶ et à tirer parti de la récente dynamique positive pour faire progresser la coopération régionale afin de résoudre les problèmes de paix, de sécurité et de développement. Par exemple, le 10e Sommet du Mécanisme Régional de Surveillance du Cadre PSC et la Conférence sur l'Investissement et le Commerce des Grands Lacs (GLITC) ont dû être reportés. Par conséquent, les principales initiatives de coopération régionale en matière de sécurité et de développement économique ont dû être interrompues. En outre, les réunions du processus quadripartite sur la normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda, facilitées par l'Angola et la RDC, ont été retardées de mars 2020 et ont repris en juin 2020 par téléconférence. Dans l'entre-temps, le Burundi a organisé des Elections Générales le 20 mai 2020 en dépit des inquiétudes «exprimées» sur les risques associés à la pandémie. Ainsi, la pandémie limite les opérations de paix et retarde ou détourne les parties en conflit des efforts diplomatiques naissants et en cours et de la consolidation de la paix. En outre, des dirigeants sans scrupules pourraient finir par exploiter la pandémie pour promouvoir leurs intérêts égoïstes de manière à exacerber les conflits transfrontaliers, faisant ainsi éclater les conflits qui pourraient compliquer davantage la coopération en matière de gestion des conflits, de paix et de sécurité dans la région.

Troisièmement, en ce qui concerne les implications sécuritaires, jusqu'à présent, l'impact de la pandémie et les mesures mises en place pour contenir sa propagation n'ont pas eu d'effet désastreux sur les activités des groupes armés dans l'est de la RDC. Cependant, les attaques contre les populations civiles se sont poursuivies et ont légèrement augmenté dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, dans l'est de la RDC. En outre, les opérations des forces armées congolaises, avec l'appui de la Brigade d'Intervention des Forces de la MONUSCO, ne se sont pas ralenties. Malgré la médiation de l'Angola et de la RDC, l'Ouganda et le Rwanda sont toujours en conflits. Les différends frontaliers entre la RDC et la Zambie sont toujours d'actualité. La formation d'un Gouvernement d'Unité nationale au Soudan du Sud continue d'être illusoire.

Quatrièmement, s'agissant des droits de l'homme, la pandémie de Covid-19 a mis de nombreux pays sous les feux des projecteurs par rapport aux inégalités persistantes, notamment l'accès aux soins de santé, les droits du travail et la protection sociale.

Cinquièmement, en ce qui concerne les implications humanitaires, la pandémie et les restrictions de mouvement et de frontière associées ont affecté la mobilité des réfugiés, des migrants et des déplacés internes. En fait, l'accès aux réfugiés par les travailleurs humanitaires a été limité dans certaines régions. Ainsi, la pandémie a eu des effets négatifs sur les flux d'aide humanitaire.

¹⁵ Les multiples impacts de Covid-19 sur la RGL font l'objet des discussions approfondies par le Conseil de Sécurité des Nations Unies (2020).

¹⁶ Le Cadre PSC a été signé le 24 février 2013 par l'Angola, le Burundi, la RCA, le Congo, la RDC, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie en 2014. Le Kenya et le Soudan sont devenus les 12e et 13e signataires du Cadre. L'ONU, l'UA, la CIRGL et la SADC agissent en tant que cadres-garants. Le Cadre PSC comprend des engagements nationaux, régionaux et internationaux visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à mettre fin aux cycles récurrents de violence dans l'est de la RDC et dans la RGL.

Sixièmement, sur le front économique et en particulier en raison de la perturbation des activités économiques dans la RGL, Covid-19 a fait des ravages importants au sein des États membres à un moment où ils sortaient de plusieurs années de conflit. Par exemple, malgré les mesures prises pour freiner la progression de la pandémie, ses effets néfastes ont conduit à un arrêt quasi total des activités aériennes, de transports, du tourisme, de l'agriculture, du pétrole et d'autres activités de l'industrie extractive. La pandémie a certainement affaibli les économies déjà fragiles des États membres de la CIRGL. Ainsi, les mesures prises pour contenir cette épidémie ont eu un coût socio-économique élevé, mettant considérablement à mal les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD). C'est pourquoi d'innombrables moyens de subsistance, en particulier ceux de la catégorie des plus vulnérables, ont déjà été bouleversés. On s'attend donc à ce que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmente. La hausse des prix des aliments de base, le chômage et la baisse des exportations ont encore accru les pressions sur des économies déjà fragiles. Les secteurs particulièrement touchés sont: le tourisme, l'exportation de minerais et d'autres produits de base, les transports, la construction, la fabrication et l'agriculture dans certains pays. En outre, certains pays de la Région ont été confrontés à de multiples chocs, qui ont présenté des défis supplémentaires pendant la crise du Covid-19. Par exemple: la RDC est confrontée à la 11e épidémie d'Ebola; Le Kenya, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda ont dû faire face à l'infestation acridienne; et une forte baisse des recettes d'exportation de pétrole a également eu un impact sur les économies de la République du Congo, du Soudan du Sud et de l'Angola.

Septièmement, Covid-19 a conduit à la réaffectation de ressources provenant d'autres maladies liées à la santé telles que le paludisme, le VIH / sida et la tuberculose. En effet, Covid-19 a contraint les pays à réorienter leurs priorités, entraînant le report de deux événements majeurs, à savoir: le GLITC (qui devait se tenir à Kigali, Rwanda, du 18 au 20 mars 2020), et le 10e Sommet du Mécanisme de Contrôle Régional (qui devait se tenir à Kinshasha, RDC, du 27 au 29 mars 2020). Cette réaffectation de fonds et d'autres ressources afin de répondre à Covid-19 a certainement eu un impact sur les progrès des réformes et des projets qui sont essentiels pour la paix et le développement régionaux, par exemple la démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR) d'anciens combattants des groupes armés non-étatiques et les projets économiques et d'infrastructure transfrontaliers.

Enfin, huitièmement, Covid-19 a provoqué des tensions sociales et des souffrances humaines généralisées dans la région. Certaines communautés voisines, par exemple, certains Ougandais et certains Rwandais, se regardent en chiens de faïence, et de nombreux groupes ethniques ne vivent pas dans leurs localités respectives.

4.0 Principales réponses apportées par les Gouvernements des États membres de la CIRGL pour réduire les effets de la menace mondiale de la pandémie de Covid-19

Les gouvernements des États membres de la CIRGL ont tenté de répondre aux impacts de la menace mondiale provenant de la pandémie de Covid-19 et d'atténuer le risque qu'elle représente pour la stabilité et la sécurité humaine dans la région. Avant de discuter de cette question critique, il est important de souligner les problèmes qui ont émergé lors d'une réunion de haut niveau des Ministres de la Santé de la CIRGL sur la pandémie de Covid-19, car leur position place cette question directement sur une trajectoire politico-technique de la santé.¹⁷

¹⁷ Secrétariat ICGLR (2020).

Les Ministres de la Santé de la CIRGL se sont réunis par visioconférence le 10 juillet 2020, sous la Présidence de Son Excellence Jacqueline Lydia Mikolo, Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration des Femmes au Développement de la République du Congo, pour discuter des mesures collectives et la voie à suivre pour lutter contre la pandémie de Covid-19 dans la RGL. Au cours de cette réunion, les ministres: a) se sont déclarés préoccupés par l'augmentation de la propagation de la pandémie au sein des États membres de la CIRGL; b) ont partagé les connaissances et les informations existantes sur la maladie à virus corona SRAS-Cov2, et ont convenu d'harmoniser et de coordonner la prévention et la réponse au Covid-19 dans la RGL; c) ont pris note de la capacité de réponse actuelle des États Membres à la pandémie et se sont engagés à renforcer les plans nationaux de réponse et les fonds d'urgence pour combler les lacunes en matière de prévention, d'atténuation des impacts et d'autres interventions; et d) se sont résolus à favoriser les échanges entre les pays de la CIRGL afin de combler les lacunes existantes en matière d'expertise dans tous les domaines de réponse à la pandémie. C'étaient des réponses élogieuses des Ministres de la Santé.¹⁸

Après avoir retracé la contribution politico-technique ci-dessus par les Ministres de la Santé, il est désormais impératif de discuter des réponses spécifiques fournies par les gouvernements des États membres de la CIRGL pour réduire l'impact de la menace mondiale de Covid-19. Ces réponses s'appuieront principalement sur les divers communiqués de presse publiés par différents diplomates.

Le 11 juin 2020, le Président de la Commission de Consolidation de la Paix, Son Excellence M. Marc-Andre Blamchard, a convoqué une réunion au niveau des Ambassadeurs pour discuter de la meilleure manière de soutenir la coopération socio-économique régionale entre les pays de la RGL africaine, en tant qu'élément clé de la construction et du maintien de la paix et de la promotion du développement durable dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des défis persistants posés par Ebola. La conférence de presse contenait, entre autres: i) un Mouvement vers une coopération renforcée dans les domaines clés de la consolidation de la paix reflétés dans le cadre du PSC pour la RDC et la région. Il s'est également félicité des progrès de la coopération économique, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; ii) il a souligné l'importance des programmes d'action issus du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL, en particulier ceux qui se situent à l'intersection entre la consolidation de la paix et le développement durable. Les efforts de l'Envoyé Spécial ont été bien accueillis pour accompagner la région dans les efforts de consolidation de la paix nationale qui peuvent bénéficier de l'attention et de l'appui du PSC; iii) il s'est félicité de tous les efforts visant à soutenir la coopération transfrontalière continue dans le contexte du Cadre du PSC, y compris le soutien continu à une coopération renforcée en matière de sécurité, en particulier les mesures militaires visant à éradiquer les groupes armés non étatiques dans l'est de la RDC.

Ainsi, il a reconnu le rôle important que le PSC peut jouer à l'appui des activités de consolidation de la paix en RDC, en étroite collaboration avec la MONUSCO et les autorités de la RDC; iv) il a reconnu que la pandémie de Covid-19 a reporté les principales activités liées à la mise en œuvre du Cadre PSC pour la RDC et la région; que cette pandémie pourrait entraîner la détérioration des indicateurs macroéconomiques régionaux et la perturbation des activités économiques dans des

¹⁸ Une téléconférence des représentants des garants de l'accord-cadre de paix et de sécurité s'est tenue le 2 avril 2020. Leur principale préoccupation était la propagation du Covid-19 et son impact sur les États et les populations de la RGL déjà fragilisés par des conflits. Ils ont également noté que si la pandémie n'est pas résolue, les conséquences économiques, sociales et sanitaires seraient dramatiques pour les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

secteurs clés, tels que la santé, l'éducation, le transport, le commerce et le tourisme, et accroître les pressions sur les budgets nationaux, affectant ainsi les capacités des pays à aborder les questions liées à la paix et aux défis sécuritaires, entre autres; v) des réponses coordonnées au Covid-19 aux niveaux régional et sous-régional et l'appel à la solidarité internationale dans la lutte contre sa propagation. Il s'est déclaré prêt à soutenir les pays de la région dans leurs efforts pour assurer la reprise et le développement socio-économiques après Covid-19. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'accorder la priorité au rôle pivot que jouent les femmes et les jeunes, en tant qu'agents clés du changement, ainsi que d'améliorer le climat des affaires pour libérer le potentiel des petites et moyennes entreprises de la région. ; vi) L'Envoyé Spécial prévoyait d'organiser une Table Ronde avec les institutions financières internationales (IFI) en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) le 18 juin 2020 afin de mobiliser des ressources pour des réponses socio-économiques efficaces et la reprise.

Il s'est également félicité des préparatifs du GLITC, prévu pour décembre 2020 à Kigali, en République du Rwanda, pour aider à améliorer l'environnement des affaires dans la région. Il s'agit d'une initiative de la région qui doit être soutenue par la collaboration de l'ONU et de la Banque Mondiale; vii) Il a également souligné l'importance de soutenir une gouvernance et une gestion améliorées des ressources naturelles pour tirer profit des opportunités socio-économiques pour la RGL; viii) il s'est félicité de l'appui fourni par le Fonds pour la Consolidation de la Paix dans la Région pour aider à lutter contre les facteurs d'instabilité associés aux déplacements forcés; créer des dividendes de la paix pour les femmes et les jeunes grâce à un commerce transfrontalier accru et à une sécurité alimentaire renforcée; ix) il a soutenu l'idée de la réintégration des anciens combattants dans leurs communautés; et x) il s'est engagé à demeurer engagés auprès des États Membres et des pays de la région et à convoquer des réunions supplémentaires pour soutenir leurs efforts visant à renforcer la coopération économique et l'intégration régionale en tant que vecteurs essentiels de la construction et du maintien de la paix et de la stabilité dans la Région, y compris une réunion axée sur la participation des femmes.

Un autre communiqué de presse important, à la suite de la réunion virtuelle de la Commission de Consolidation de la Paix convoquée par son Président, S.E. M. Marc-Andre Blanchard, qui a eu lieu le 8 avril 2020 sur les incidences du Covid-19 sur la consolidation et le maintien de la paix dans les pays et régions examinés par la Commission. Son Excellence M. Blanchard a publié la déclaration suivante, entre autres: i) Covid-19 est à la fois une urgence de santé publique et une crise humanitaire, que le virus représente un risque considérable pour les gains durement acquis en matière de consolidation de la paix dans le monde. D'où l'appel de la Commission à la solidarité mondiale et la reconnaissance des efforts continus de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour répondre à la pandémie ayant provoqué cette crise sans précédent, et a souligné l'importance de travailler ensemble et d'agir rapidement pour faire face à ses impacts multisectoriels à multiples facettes; ii) La Commission a souligné l'importance de la coopération multilatérale dans la lutte contre la pandémie dans tous les pays. Elle s'est félicitée du plan visant à traiter l'impact socio-économique potentiellement dévastateur de Covid-19 ainsi que de son article récemment publié en mars 2020 sur « les Responsabilités partagées, la Solidarité mondiale: Répondre aux Impacts Socio-économiques de Covid-19»; iii) La Commission a noté que la pandémie peut saper la cohésion sociale, mettre à rude épreuve la capacité des institutions de gouvernance, augmenter le risque d'instabilité et avoir des conséquences potentielles sur la sécurité alimentaire dans les pays et régions concernés. Ils se sont également déclarés préoccupés par le fait que la crise pourrait nuire à l'emploi, aux moyens de subsistance et aux revenus et potentiellement exacerber les tensions sous-jacentes, et aggraver des situations humanitaires déjà désastreuses dans les pays touchés; iv) a reconnu

l'importance de veiller à ce que les plus vulnérables soient protégés et autonomisés; v) a réaffirmé l'importance d'une action cohérente et coordonnée dans tous les piliers du système des Nations Unies à l'appui des priorités de consolidation de la paix définies au niveau national; vi) La Commission continuera à servir de plateforme intergouvernementale pour plaider en faveur d'un financement prévisible et de partenariats solides pour la consolidation de la paix et le maintien de la paix; et vii) appelé à un cessez-le-feu à travers le monde.

Dans un message du Secrétaire Exécutif sur Covid-19 aux États membres de la CIRGL, les réponses suivantes étaient apportées: i) Les chefs d'État et de Gouvernement, les autorités sanitaires nationales et certaines "voix" autorisées de la Région ont relayé des mesures barrières recommandées par l'OMS, le Centre de Lutte contre les Maladies de l'UA (CDC africain) a décidé de l'état d'urgence pour contenir la propagation de la pandémie et protéger la santé des populations; ii) Étant donné que les projections économiques indiquaient que les pertes économiques mondiales devaient dépasser 10% du PIB mondial, soit plus de 9 billions de dollars, ce qui dépassait de loin les effets de la crise économique et financière de 2008, Covid-19 ne pouvait que créer une immense incertitude et psychose car il a un impact négatif sur les économies des États membres de la CIRGL. Aussi, depuis le moment où la pandémie est apparue au niveau régional, chaque pays a agi individuellement à un moment où le virus ne connaissait pas de frontières; la solidarité et la coordination régionale faisaient tout simplement défaut - une question qui est devenue une préoccupation pour le Secrétariat de la CIRGL (le tableau 1 montre les statistiques du Covid-19 au sein des États membres de la CIRGL).

Tableau 1: Covid-19 dans les Etats Membres de la CIRGL

S/No.	Pays	Cas confirmés	Guérisons	Décès
1	Angola	1.935	632	88
2	Burundi	413	336	1
3	RCA	4.667	1.748	61
4	Congo (République du Congo)	3.831	1.625	76
5	RDC	9.706	8.705	243
6	Kenya	30.365	17.160	482
7	Rwanda	2.540	1.661	8
8	Sud Soudan	2.490	1.175	47
9	Soudan	12.410	6.385	803
10	Tanzanie	509	183	21
11	Ouganda	1.560	1.165	15
12	Zambie	9.839	8.575	264
	Afrique	22.053.135	14.796.532	777.489

Source: Compilation du Consultant en date du mardi, 18 août 2020.

Le tableau 1 montre clairement que le Covid-19 est plus endémique dans certains pays que dans d'autres, les cas confirmés les plus élevés étant au Kenya, suivi du Soudan, de la RDC, de la Zambie et de la RCA; les cas confirmés les plus bas se trouvent au Burundi. Il existe des cas remarquables de récupérations dans tous les pays. À ce jour, les cas de décès du plus élevé au plus bas sont: le Soudan, le Kenya, la Zambie, la RDC, l'Angola, la RCA, la République du Congo, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. En général, cependant, le tableau de la pandémie dans tous les pays ne doit pas être pris à la légère. En effet, les statistiques sur la pandémie en Afrique ne semblent pas bonnes. Il semble qu'un pic soit en vue; iii) La violence sexiste a augmenté,

en particulier la violence domestique caractérisée par la violence physique, le viol et les abus sexuels dont les femmes et les filles sont les premières victimes. Le problème, comme l'a souligné le Secrétaire exécutif, est qu'en l'absence de structures appropriées pour les accueillir, ces victimes sont contraintes de rester chez elles avec leurs bourreaux, malgré les risques auxquels elles sont confrontées. Par conséquent, leurs vies sont plus en danger. De plus, les femmes étant les principales gardiennes de leur famille, elles sont en première ligne pour soigner les malades, les exposant ainsi à un risque élevé d'infection et / ou de décès, étant donné qu'elles ne sont pas toujours en possession d'équipements de protection adéquats ou matériel pour chercher de la nourriture ou s'occuper de membres de la famille malades.

D'où la nécessité d'efforts urgents et coordonnés pour continuer à protéger les communautés, en particulier les femmes et les filles, dont les maisons ne sont plus sûres; iv) L'accès limité aux masques et à l'eau pour se laver les mains est un défi majeur dans certains pays, principalement dans les zones rurales et en particulier dans les camps de réfugiés et de déplacés internes, ce qui nécessite une attention régionale particulière; v) En termes de communication, de fausses rumeurs sur la maladie sont diffusées dans les médias et les réseaux sociaux. Afin d'éviter la désinformation et la spéculation autour de la pandémie, les gouvernements, les leaders d'opinion, les artistes et autres acteurs impliqués dans la lutte devraient être les seuls canaux autorisés à partager des informations officielles et à sensibiliser à la prévention et à la réponse à la pandémie; vi) La pandémie est une menace sérieuse, surtout lorsqu'elle sévit dans les zones de conflit où les groupes armés sont actifs, en particulier dans l'est de la RDC. Dans cette partie de la Région, la population continue de souffrir des attaques des groupes armés et de la résurgence de la maladie à virus Ebola. Afin d'aider à prévenir la propagation du Covid-19, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) ont souligné l'urgence pour les groupes armés en conflit de déclarer le «cessez-le-feu» et de «faire taire leurs armes»; et vii) Face aux conséquences imprévisibles de la pandémie, les pays signataires des garants de la paix, de l'accord-cadre de sécurité ont invité les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations les plus vulnérables et faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement régionales continuent de fonctionner pour permettre la libre circulation des marchandises et du fret routier.

Un communiqué de presse du Secrétaire exécutif de la CIRGL, à Bujumbura, le 3 avril 2020, a soulevé plusieurs réponses intéressantes, à savoir: i) un suivi étroit de l'évolution de la pandémie dans le monde et dans la RGL; ii) Se préoccupe des réponses mondiales et régionales non durables et potentiellement non coordonnées pour lutter contre la pandémie. D'où la nécessité de plans et d'approches coordonnés aux niveaux mondial et régional pour faire face aux implications sanitaires et économiques de la pandémie; iii) encouragé une coopération accrue et un travail collectif entre les États membres de la CIRGL pour faire face à la pandémie et aux énormes problèmes humanitaires, sociaux et économiques qu'elle a provoqués; iv) a appelé les États membres de la CIRGL à unir leurs forces pour faire face à la menace multidimensionnelle de la pandémie et garantir l'accès à l'aide humanitaire et d'urgence; et v) a appelé les États membres de la CIRGL à envisager de créer une Agence humanitaire, sociale et environnementale pour la RGL, qui doit impliquer toutes les parties prenantes telles que les opérateurs économiques, les donateurs, la société civile, les groupes religieux et les organisations internationales afin de faire face aux impacts négatifs causés par la pandémie.

En outre, dans un autre communiqué de presse sur « La Paix et la Sécurité dans la RGL: la Communauté Internationale, a renforcé le Partenariat avec la CIRGL, avait, un jour, déclaré Djinnit, l'ancien Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la RGL:

Nous devons faire plus pour répondre aux besoins urgents de la Région des Grands Lacs. Le lancement conjoint d'une initiative régionale de Paix et de Sécurité avec l'Union européenne (UE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la CIRGL est une prochaine étape importante.¹⁹

Enfin, le 1er juin 2020, le Secrétaire Général du FP-CIRGL, l'Ambassadeur Onyango Kakoba, a publié une déclaration intitulée «Déclaration sur les Opérations du FP-CIRGL dans le contexte de la pandémie de Covid-19», à peine trois mois, lorsqu'il a été signalé que la pandémie s'est étendue à la RGL le 10 mars 2020. L'idée maîtresse de la Déclaration de l'Ambassadeur était double. La première idée maîtresse de la déclaration était que Covid-19 avait des effets à la fois dévastateurs et positifs. Les effets dévastateurs de la pandémie que le Secrétaire général a exposés comprenaient: les infections et les décès; de graves perturbations socio-économiques, y compris la plus grande récession mondiale depuis la Grande Crise; le report ou l'annulation de plusieurs activités; des pénuries d'approvisionnement généralisées exacerbées par des achats de panique dès le début; elle a conduit à la fermeture d'écoles, d'universités et de collèges dans plus de 190 pays, touchant ainsi environ 73,5% de la population étudiante mondiale; créé des mesures sanitaires telles que la distanciation sociale, les déplacements et autres restrictions qui ont eu un impact considérable sur les activités prévues dans le monde entier; et a affecté de nombreux aspects de la vie quotidienne. Sur l'aspect positif de la pandémie, le Secrétaire général a noté que les émissions de polluants et de gaz à effet de serre ont été réduites.²⁰

Le deuxième axe de la déclaration du Secrétaire général était que des mesures correctives devaient être prises pour lutter contre la pandémie. À cet égard, il a identifié des problèmes fondamentaux tels que l'empathie envers ceux (par exemple, les parlementaires, les députés, les citoyens de la RGL et les partenaires du FP-CIRGL à l'intérieur et à l'extérieur de la RGL) qui ont été touchés par la pandémie; le rééchelonnement des principales activités qui avaient été suspendues en raison de la pandémie; et encourager les députés, les partenaires et les citoyens de la RGL à continuer de pratiquer et de respecter les mesures préventives élaborées contre la pandémie.

Au cours des dernières décennies, l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans la RGL africaine a posé des défis importants aux civils, aux communautés et aux gouvernements. Cependant, la violence persistante dans certaines régions, les conflits sous-jacents non résolus et les activités des groupes armés illégaux dans les zones frontalières continuent d'entraver les efforts de reconstruction et de développement dans la RGL malgré l'énorme potentiel de ressources naturelles. Les États membres de la CIRGL ayant manifesté leur déterminés à transformer la région en une havre de paix et de sécurité durables ainsi que de stabilité sociopolitique au bénéfice des peuples, l'UE a intensifié son soutien au Secrétariat de la CIRGL et à ses activités régionales. En effet, cet appui s'est concrétisé dans un programme régional financé à hauteur de 10 million de dollars sur une période de quatre ans et lancé en décembre 2018.²¹

²⁰ FP-ICGLR (2020) "Statement on the Operations of FP-ICGLR Amidst the Covid-19 Pandemic" (Kinshasa: DRC), June 1st.

²¹ Le programme est mis en œuvre conjointement par la CIRGL, l'ONU et la GIZ. Son objectif général est de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la RGL africaine en renforçant les capacités du Secrétariat de la CIRGL dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gestion responsable des ressources minérales et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, pour faciliter la résolution des conflits et pour prévenir l'émergence de nouveaux conflits. En outre, ce programme conjoint vise à atteindre trois résultats clés: le renforcement du programme de paix et de sécurité de la CIRGL; le renforcement du contrôle de l'exploitation de certaines ressources minérales et la mise à

5.0 Scénarios pertinents pour aider les Parlements des États membres de la CIRGL à veiller à ce qu'ils jouent réellement un rôle majeur dans la prise de mesures pour réduire les effets de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité

La mission principale du FP-CIRGL est de : *«faciliter l'engagement effectif des parlementaires dans la mise en œuvre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs et ses dix Protocoles»*.²² Les objectifs du FP-CIRGL qui sont décrits à l'article 2 de l'Accord Interparlementaire et qui ont une relation spécifique avec la paix et la sécurité sont les suivants: fournir une plateforme d'échange d'expériences, de résolution des conflits et de dialogue entre les Parlements des États membres de la CIRGL; appuyer les efforts des gouvernements dans la prévention et le règlement des conflits et contribuer à la consolidation des processus de paix et à la réconciliation nationale; veiller à ce que les parlements nationaux des États membres soient pleinement associés à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL; et aider à résoudre tout conflit pouvant survenir entre les Parlements ou entre les États membres de la CIRGL.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, il convient de noter que les Parlements jouent trois rôles ou fonctions cruciales à savoir; la législation, la représentation et le contrôle. Ces trois fonctions doivent maintenant être orientées vers des scénarios pertinents pour aider les Parlements des États membres de la CIRGL à s'assurer qu'ils jouent réellement un rôle majeur dans la prise de mesures pour réduire les effets néfastes de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité. Les discussions sous-jacentes révèlent des scénarios probables.

5.1 *Rôle de Législation*

Puisque les parlements jouent un rôle clé dans l'élaboration de nouvelles lois et dans la modification ou l'amélioration des anciennes lois, il est temps qu'ils le fassent en ce qui concerne la pandémie de Covid-19. En effet, en tant qu'institutions législatives, les Parlements des États membres de la CIRGL devraient avoir la capacité requise (c'est-à-dire l'expertise et le soutien pour élaborer efficacement des lois équitables) et une initiative de collaboration pour lutter d'urgence contre la pandémie de Covid-19. En outre, les Parlements doivent créer des synergies avec d'autres branches gouvernementales, en particulier l'Exécutif. Par conséquent, au sens législatif, les parlementaires, dans leurs parlements respectifs, devraient faire ce qui suit: Créer ou renforcer des commissions parlementaires, par exemple des commissions parlementaires de la santé, dans les États membres de la CIRGL sur la pandémie de Covid-19 en particulier et sur la santé en général ;²³ Étant donné que Covid-19 met à l'épreuve de nombreuses institutions, lois et politiques régionales régissant ces organes, il est nécessaire d'élaborer des lois appropriées, le cas échéant, pour aider les États membres à sortir de la pandémie de Covid-19; Donner aux commissions parlementaires ci-dessus suffisamment de ressources (par exemple, du temps, des fonds, du personnel de soutien et de la logistique) et partager les ressources, en particulier pour le personnel technique, pour leur permettre de mieux maîtriser la pandémie de Covid-19 afin de prendre les mesures, des décisions et des actions

disposition d'un protocole sur la prévention et la suppression des violences sexuelles contre les femmes et les enfants pour une application efficace dans la RGL. Ces résultats devraient renforcer le Secrétariat de la CIRGL, la prestation sous son Programme sur la paix et la sécurité ainsi que l'amélioration de la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection des femmes et des enfants contre le harcèlement sexuel et la violence sexiste.

²² Okuthe Frank (2018), p. 2.

²³ Musekura Kenedy (2020), p. 10.

rapides; Fournir aux États membres un forum approprié, à travers les organes structurels des Parlements des États membres de la CIRGL, pour assurer la participation active, la discussion, la planification et la mise en œuvre des mesures communes nécessaires pour contenir la propagation de la pandémie; Établir un canal efficace de médiation entre les Parlements et leurs Exécutifs sur la manière d'élaborer des plans d'action et des stratégies pour lutter contre la propagation de la pandémie; Élaborer des procédures justes et claires (p. Ex., des motions, des audiences, des ordres du jour, des attribution de temps pour les discours) sur la pandémie; et communiquer efficacement sur la pandémie de Covid-19 pour élargir le champ des connaissances de tous les acteurs concernés sur ses dangers et les mesures d'atténuation.

5.2 *Rôle de Représentation*

Le rôle des différents Parlementaires, en tant que représentants du peuple, implique de les rendre plus réactifs aux besoins des peuples de la région, quelles que soient leurs différences géopolitiques et sociétales. Pour que ce rôle important soit joué efficacement, les Parlements doivent être structurés de manière à ce que les Parlementaires puissent parler d'une seule «voix» au nom de leur/leurs circonscription(s).

Compte tenu de la pandémie de Covid-19, les Parlementaires devront assumer un certain nombre de rôles, responsabilités et fonctions de représentation. Par conséquent, ils devront: être en contact régulier avec le Secrétariat général de la CIRGL au nom de leurs Parlements nationaux. Pour ce faire, ils doivent disposer de ressources adéquates (c.-à-d. du temps, des fonds, de la logistique, etc.); Prendre des contacts périodiquement avec leurs citoyens sur la pandémie. Cela signifie également qu'ils doivent veiller à recevoir des informations de leurs circonscriptions sur la pandémie en étant disponibles dans leurs bureaux à des heures désignées et en invitant les citoyens aux séances de leurs Parlements chaque fois que la question de la pandémie est débattue; Acquérir et diffuser des informations et des données sur la pandémie complétant ainsi les efforts de leurs Gouvernements et en particulier des Ministères de la Santé (MS). Lorsque les ressources le permettent, ils devront diffuser des informations via la radio et la télévision ainsi qu'en ligne pour sensibiliser leurs citoyens sur comment éviter de contracter la maladie et ce qu'ils devraient faire une fois qu'ils l'ont contractée; et entrer en contact avec la société civile sur la pandémie par le biais des Commissions comme la Commission parlementaire sur la santé, etc.

5.3 *Surveillance ou contrôle de l'exécutif*

Les Parlements du monde entier assurent un rôle de contrôle sur leurs Exécutifs. En effet, les Parlements sont censés demander à leurs exécutifs de rendre compte de leurs actions et de leurs inactions par le biais, par exemple, de commissions d'enquête et d'auditions. Par conséquent, les rôles des Parlementaires du FP-CIRGL concernant le contrôle de l'Exécutif et en particulier sur la pandémie de Covid-19 sont doubles: Établir des auditions périodiques dans leurs Parlements respectifs, y compris la diffusion de discussions en direct au Parlement à la télévision et à la radio (par exemple, en organisant une heure des questions télévisée où les présidents et autres ministres sont directement interpellés par leurs citoyens), sur la pandémie; et puisqu'il y a des possibilités pour certains individus sans scrupules tels que des politiciens, des fonctionnaires, des entrepreneurs du secteur privé et des agents internationaux de s'engager dans des accords douteux pendant cette pandémie (comme cela s'est déjà produit en Ouganda, où le Secrétaire permanent du Cabinet du Premier ministre et trois autres ont été arrêtés); les Parlementaires devraient penser à créer un Comité Spécial de Lutte contre la Corruption afin de discuter et débattre fréquemment des situations liées à la corruption.

5.4 Tendances que les États membres de la CIRGL doivent surveiller pendant la Pandémie

En ce qui concerne les tendances ou les façons dont les États membres de la CIRGL devraient exercer la surveillance pendant le Covid-19, plusieurs émergent dans lesquelles la pandémie aura obligatoirement un impact sur les conflits dans la RGL. Ces impacts sont les suivants: exacerber les inégalités et peser davantage sur les populations déjà vulnérables dans la région touchée par le conflit; le comportement des parties locales et externes; les retombées économiques; la gestion et la résolution des conflits; le risque pour l'ordre social; les possibilités de saisie; et les mesures potentielles d'atténuation des conflits. Chacun de ces aspects sera discuté tour à tour.

1. **Exacerbation des inégalités et accablement des populations vulnérables et affectées:** Les populations des zones touchées par le conflit sont susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux flambées de maladies telles que le Covid-19. Face à une pandémie comme le Covid-19, les conflits, en particulier lorsqu'ils sont aggravés par une mauvaise gestion et la corruption, peuvent avoir des effets dévastateurs sur les systèmes de santé nationaux qui ne sont pas du tout organisés. En plus de ces problèmes institutionnels, il pourra être difficile de persuader les populations locales, n'ayant pas confiance à leurs gouvernements ou leurs dirigeants politiques et n'ayant confiance qu'à leurs aînés dans la société, de suivre les directives de santé publique car elles sont souvent sceptiques quant à ce que les gouvernements disent ou leur demandent de faire. Les stratégies de sécurité ou les obstacles sont susceptibles d'entraver la réponse de Covid-19 dans les endroits où les conflits se poursuivent. Par exemple, là où il y a des conflits, où se trouvent des personnes en fuite - dans les champs ou sous les arbres? Respectent-ils les pratiques élémentaires d'hygiène et de distanciation sociale? Comment le manque de ressources comme l'eau et le savon affecte-t-il les gens? Les systèmes de santé disposent-ils de kits de test essentiels? Les agents de santé et humanitaires craignent-ils le déclenchement de la pandémie? Covid-19 sape-t-il les efforts d'aide? Dans le contexte du Covid-19 et du genre, en particulier les effets du Covid-19 sur les femmes, la question est de savoir s'il affecte les femmes de manière disproportionnée. Les femmes constituent-elles la majorité des populations déplacées dans la région touchée par le conflit? Dans quelle mesure l'accès des femmes aux services et la capacité de nourrir leur famille sont-ils profondément limités par Covid-19? Dans quelle mesure les femmes sont-elles exploitées ou abusées sexuellement à cause du Covid-19? Est-ce une priorité pour les gouvernements des États membres de réhabiliter ou d'intégrer les femmes et les enfants déplacés dans les communautés? Les femmes et les enfants déplacés sont-ils les plus vulnérables face aux crises économiques qui seront intensifiées par le Covid-19? Etc.;

1. *Le Comportement des parties Locales et Externes:* les parties locales et externes au conflit pourraient rapidement tirer profit des diverses opportunités découlant des réponses politiques aux conflits ou aux guerres, qui compliqueront les efforts de paix et de gestion des conflits;
2. *Retombées économiques:* les retombées économiques dues à la pandémie exerceront une pression considérable sur les institutions étatiques des États membres déjà faibles, sapant ainsi les résultats de la gouvernance qui, à leur tour, augmenteront le risque de nouvelles guerres;
3. *Mécanismes de gestion des conflits et de résolution des conflits:* L'une des raisons pour lesquelles les populations ravagées par les conflits sont susceptibles d'être particulièrement vulnérables au Covid-19 est qu'il pourrait gravement affaiblir la capacité des institutions nationales et internationales à servir les zones touchées par le conflit. En effet, les restrictions associées à

la pandémie entraveront les chaînes d'approvisionnement humanitaire et freineront le rétablissement de la paix. Déjà, les organisations nationales et régionales ont suspendu les initiatives diplomatiques en raison de l'interdiction des mouvements de transport dans les districts frontaliers - par exemple, en Ouganda - et des voyages aériens. Aujourd'hui, tous les gouvernements se concentrent sur la prévention de la propagation de la pandémie plutôt que sur les conflits dans la région. Par conséquent, les recours liés au maintien de la paix et à la sécurité ont été écartés;

4. *Risque pour l'Ordre social:* Covid-19 a mis une pression considérable sur les gouvernements des États membres, créant ainsi des possibilités d'une nouvelle flambée de violence. À court terme, la pandémie a un effet dissuasif sur les conflits dans la région, car les groupes en conflit évitent les grands rassemblements. Cela pourrait empirer si des mesures de prévention des conflits ne sont pas mises en place pour prévenir toute nouvelle flambée;
5. *Opportunités de saisie:* Bien que les signes avant-coureurs associés à Covid-19 soient significatifs, il y a aussi des lueurs d'espoir. La pandémie a fait place aux gestes humanitaires entre les communautés en conflit et les États Membres. Au fur et à mesure que la pandémie persiste, les pressions peuvent augmenter sur les gouvernements des États membres pour qu'ils trouvent un terrain d'entente pour que la stabilité prévale. En effet, les parties en conflit pourraient répondre positivement à la pandémie pour réduire le conflit; et
5. *Mesures potentielles d'atténuation des conflits:* A l'avenir, les gouvernements des États membres devront décider de soutenir ou non des approches plus coopératives pour gérer les conflits, non seulement en termes de santé publique, mais aussi en tant que défis politiques et sécuritaires. Cela est d'autant plus vrai maintenant que tous les dirigeants sont confrontés à la pression de se concentrer et de dépenser de l'argent et du capital politique sur d'autres priorités nationales autres que les conflits transfrontaliers qui peuvent sembler suffisamment insignifiants pour s'inquiéter. Néanmoins, les États Membres ainsi que les institutions régionales et multinationales devront prendre des mesures d'atténuation et de prévention pour limiter l'impact de la pandémie sur la paix et la sécurité dans la région. Ainsi, et pour atténuer et prévenir la possibilité que Covid-19 entraîne une nouvelle génération de problèmes de sécurité, les gouvernements des États membres peuvent limiter l'impact de la pandémie en envisageant les étapes suivantes: a) Suite à l'évaluation des besoins des agences compétentes - telles que les Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge - et d'injecter des fonds essentiels liés au Covid-19 dans l'aide humanitaire, en particulier pour les déplacés internes, en tenant compte des risques disproportionnés pour les femmes et les enfants déplacés; b) Travailler avec les agences compétentes telles que l'OMS, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, pour mobiliser des fonds afin de relever les défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé médiocres dans la région touchée et les bouleversements économiques résultant du Covid-19; c) Supprimer tout obstacle ou restriction à la livraison de biens humanitaires aux communautés affectées; d) Veiller à ce que le processus de paix et les efforts de prévention des conflits soient maintenus en travaillant avec divers organes de médiation pour garantir que les communications avec les parties en conflit restent ouvertes; e) Dans la mesure du possible, établir ou renforcer des canaux diplomatiques de retour entre les gouvernements des États membres et les acteurs non étatiques les plus touchés par les conflits pour communiquer sur les zones de risque d'escalade potentielles dans la région; et f) Investir dans des efforts soutenus menés par les organes compétents des gouvernements des États membres, les médias indépendants, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile pour partager des informations impartiales sur Covid-19 afin de contrer les rumeurs et la manipulation

politique du conflits ainsi que de garder un œil sur les conflits qui nécessitent une action urgente des gouvernements.

6.0 Les défis de la CIRGL qui affecteront sa lutte contre Covid-19

Il existe plusieurs défis intrinsèques ou inhérents auxquels la CIRGL s'est trouvé confrontée avant même l'émergence du Covid-19, qui ne manqueront pas d'affecter sa lutte contre la pandémie. Ces défis sont: Des ressources insuffisantes pour mener à bien la diplomatie parlementaire. FP-CIRGL s'appuie fortement sur les contributions des Parlements des États membres. Cependant, ces contributions sont irrégulières. Pourtant, il n'a pas établi de partenariats suffisants avec la communauté des donateurs pour faciliter ses activités programmatiques. Covid-19 nécessite des sommes colossales que FP-CIRGL n'est peut-être pas en mesure de lever pour le moment; le développement de la structure institutionnelle du FP-CIRGL est incomplet, encore une fois, faute de ressources. Par conséquent, il n'a pas été en mesure de mener des activités de sensibilisation pour les citoyens des États membres. Cela étant, comment peut-il être en mesure d'assumer une charge aussi nouvelle et coûteuse que la pandémie de Covid-19 qui nécessite des institutions fortes; Il existe une lacune flagrante en ce qui concerne un cadre de coordination formalisé et la complémentarité entre le Forum et le Secrétariat de la Conférence de la CIRGL. Alors que les opportunités de synergie entre ces institutions sont massives, la carence actuelle a soulevé le problème systémique des chevauchements dans les interventions. Par conséquent, ce défi ne peut que déboucher sur la guerre contre la pandémie; Le Forum n'a pas été en mesure d'évaluer l'impact de diverses résolutions adoptées par l'Assemblée plénière du FP-CIRGL. Le fait de ne pas le faire n'a pas permis aux douze pays qui constituent le FP-CIRGL de tirer des leçons qui se seraient révélées très utiles dans la lutte contre le Covid-19. Cette carence implique que FP-CIRGL est susceptible de «se débattre dans l'ombre» alors qu'elle cherche des réponses sur la manière de combattre la pandémie; et l'insécurité dans la RGL en particulier en RDC et en RCA où les troubles politico-militaires mijotent encore. Le Soudan du Sud connaît toujours des tensions entre les différentes factions. Il existe encore un certain nombre de groupes armés susceptibles de causer de graves dommages économiques aux États membres. Les effets des conflits dans la RGL ont été responsables de la création de réfugiés et de populations déplacées dans les pays voisins.²⁴

7.0 Recommendations

Mustasilta (2020) et Burke (2020) ont identifié les différentes manières qui peuvent être appliquées pour atténuer d'autres conflits dans la CIRGL²⁵ et, à son tour, le Covid-19. Ces moyens sont:

1. Étant donné que Covid-19 est imperméable à la politique et que son impact sur la paix et la dynamique des conflits découlera de réponses politiques qui créent certaines opportunités et en gênent d'autres ainsi que des difficultés humanitaires et socio-économiques, il faudra un cadre juridique approprié pour faire face ses effets négatifs;²⁶

²⁴ Il n'a pu nouer des partenariats qu'avec l'Association des parlementaires européens avec l'Afrique (AWEPA) et l'Union interparlementaire (UIP), dans le cadre desquels des activités d'intérêt commun ont été mises en œuvre (Ibid., P. 10).

²⁵ Pour des amples discussion sur les mesures d'atténuation, voir Mustasilta Katariina (2020) et Burke Adam (2020).

²⁶ Voir Hartley Ray, Merwe Emily van der, Nwokolo Marie-Noelle, etd Greg Mills (2020), p. 3.

2. Cultiver la paix exige de l'attention et de l'argent, ce qui n'est toujours évident parmi les États membres de la CIRGL. Par conséquent, FP-CIRGL devrait développer et mettre en œuvre une «stratégie de mobilisation des ressources» vigoureuse non seulement pour mettre en œuvre les mesures liées au Covid-19 mais aussi pour mettre en œuvre ses activités programmatiques, y compris le renforcement des capacités de ses parlementaires. La stratégie de l'Afrique du Sud visant à mobiliser des fonds auprès de partenaires mondiaux et d'institutions financières telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement (BAD) pourrait être imitée;
3. Le Forum devrait renforcer les relations entre le Secrétariat général de la CIRGL et les autres structures institutionnelles de la CIRGL telles que les forums, les commissions parlementaires et les centres pour une mise en œuvre efficace du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL.²⁷ En effet, la CIRGL a été identifiée comme le cadre approprié pour gérer les problèmes de paix et de sécurité dans la région. Au cours de la dernière décennie, la CIRGL a été le cadre institutionnel le plus adéquat à travers lequel des échanges, des discussions et des résolutions sur les problèmes de paix et de sécurité ont eu lieu. Cette reconnaissance n'est pas seulement partagée par les acteurs socio-politiques de la région mais a été largement affirmée par l'ONU et l'Union africaine (UA) qui a signé un accord de coopération ou un protocole d'accord (MoU) avec la CIRGL fondé sur les principes de complémentarité et de subsidiarité;
4. Le Forum devrait s'efforcer d'évaluer l'impact de toutes les résolutions adoptées jusqu'à présent par l'Assemblée plénière du FP-CIRGL.²⁸ Cela ne sert vraiment à rien lorsque des résolutions sont adoptées et qu'elles ne sont pas appliquées. A cet échec s'ajoute le fait que le Forum doit développer une stratégie pour la domestication du Pacte et de ses dix protocoles par les Parlements membres qui ne l'ont pas encore fait; bien que la CIRGL ait élaboré un guide sur la manière d'intégrer les protocoles, seuls trois États membres sur douze l'ont intégré. FP-CIRGL doit être considérée comme menant ses activités dans le cadre juridique et non au hasard;
5. Il est important de comprendre que Covid-19 est une pandémie lente et prolongée qui n'affecte pas les parties au conflit de manière égale et simultanée. Il convient donc de concevoir des solutions et des actions appropriées qui tiennent compte des différences entre les États membres. En outre, bien que la capacité des États membres à contenir la pandémie puisse diverger, leurs approches pour limiter sa propagation sont similaires, à savoir; restriction des mouvements, mise en quarantaine, distanciation sociale, couvre-feu, suspension des vols internationaux et fermeture des frontières pour tous les mouvements à l'exception du fret;
6. Soutenir les acteurs locaux de consolidation de la paix et les prestataires de gouvernance: la construction et le maintien de la paix doivent toujours reposer sur le leadership local, et les

²⁷ Sebahara et Ntaganda 2016, p. 29.

²⁸ Okuthe (2018), p. 12, a tout à fait raison lorsqu'il a affirmé que: «La mise en œuvre réussie de cet ambitieux pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement ne peut être laissée aux seuls gouvernements des États membres de la région des Grands Lacs, car le conflit est une question multidimensionnelle nécessitant de multiples volets, approche impliquant différents acteurs et parties prenantes. Les parties prenantes, à savoir les législateurs, la société civile, les médias et les citoyens des États membres, doivent créer des synergies et indiquer clairement leur rôle et leur intérêt, puis utiliser leur avantage comparatif pour atteindre l'objectif global de leur intervention ».

acteurs de la société civile peuvent être des partenaires essentiels pour les autorités nationales et les organisations d'aide internationales dans la lutte contre la pandémie;

7. Les chocs économiques augmentent le risque de violence armée et donc de conflits. Cependant, ce risque peut être réduit par une aide financière bien gérée et ciblée. Il faut identifier les organisations nationales, régionales et internationales qui peuvent aider les États membres ravagés par des conflits à atténuer les conséquences négatives des retombées économiques. Pour que ce soutien prévienne plutôt que ne provoque des conflits, sa distribution dans les pays touchés par un conflit doit être fondée sur l'évaluation d'un risque et d'une vulnérabilité sensibles au conflit. Il est donc indispensable de maintenir sans entrave l'aide humanitaire et autre aux pays menacés par la pandémie;
8. Grâce à une coordination et à un échange d'informations accrus entre les forces armées de la RDC, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, des progrès ont été réalisés dans la lutte contre les groupes armés dans l'est de la RDC. La facilitation des consultations entre les chefs des services de renseignement dans ces pays, ainsi qu'en Tanzanie, a aidé à identifier des mesures non militaires pour compléter les opérations militaires. Ces mesures devraient se poursuivre;
9. S'agissant du «pouvoir de la connaissance», Mustasilta (Ibid.) Note que les rumeurs et la désinformation peuvent aggraver la situation de santé publique, créant ainsi de nouvelles tensions entre les États Membres en conflit ou entre les ressortissants impliqués dans le conflit et les autorités (nationales ou régionales ou internationales) cherchant à gérer et à résoudre les conflits. Par conséquent, il a observé que cette question met l'accent sur le rôle des acteurs de confiance localement dans le domaine de la communication. En outre, elle note que la connaissance est essentielle pour prévenir l'escalade d'un conflit potentiel. C'est pourquoi il a tout à fait raison de dire que pour que les acteurs qui cherchent à maintenir ou à construire la paix puissent agir rapidement, une analyse des conflits fondée sur des preuves sur les vulnérabilités aux niveaux national et infranational est vitale. En outre, il est important que le Secrétariat général de la CIRGL élabore une stratégie de communication efficace qui contribuera à diffuser des informations et des données sur la pandémie;
10. Comme il a été clairement suggéré par Burke (2020), les autorités étatiques et les acteurs du développement devraient veiller à ce que les mesures d'atténuation de la pandémie ne se retournent pas contre eux en exacerbant les problèmes actuels ou en alimentant involontairement la violence;
11. Burke (Ibid.) Suggère également que de nouvelles mesures devraient viser de manière proactive à dissiper les rumeurs, à construire une compréhension commune et à apaiser les tensions.²⁹ L'essentiel de cette proposition est que les risques et les opportunités dans la consolidation de la paix sont tels que des crises soudaines comme la pandémie de Covid-19 peuvent briser les modèles de comportement établis, générant parfois un intérêt partagé pour mettre fin à la violence. Cependant, si elle n'est pas bien gérée, la pandémie pourrait conduire à un conflit plus intense. Par conséquent, le rôle central des médias pour influencer l'attitude de la société ne mérite pas d'être surestimé. Les médias devraient être réorientés pour servir

²⁹ Sur les mêmes arguments, voir OSSREA (2001), pp. 20-21.

les intérêts des peuples de la RGL. Ainsi, son utilisation d'un langage qui divise doit être absolument découragée. Au lieu de cela, les médias devraient se concentrer sur des aspects fondamentaux tels que l'inclusion, la participation et la décentralisation. En fait, les médias devraient être axés sur la promotion de la culture de la tolérance et de la paix. Les médias devraient également fournir des forums appropriés pour permettre aux peuples de la RGL de discuter ouvertement de diverses questions touchant les États membres, y compris les programmes de développement, comment les ressources sont utilisées dans les secteurs par qui et dans les intérêts de qui, etc.

12. Burke (Ibid.) reconnaît en outre que sur la question de «travailler au-delà des lignes de conflit», la coordination et la collaboration des parties prenantes, deux éléments essentiels pour faire face à une pandémie, sont particulièrement difficiles à réaliser dans les zones de conflit où les réponses nécessitent le soutien de tous les acteurs armés. Le fait est que l'implication des groupes armés est essentielle s'ils exercent une forte influence sur les populations civiles locales. En ce sens, les agences internationales et les acteurs de la société civile devraient soutenir la coopération au-delà des lignes de conflit. Il soutient également à juste titre que la question à traiter à l'heure actuelle est de savoir si les groupes armés non étatiques ont assumé une certaine responsabilité dans les réponses au Covid-19. Plus précisément, Burke dit, et son idée mérite d'être pleinement acceptée, que la réponse au Covid-19 offre une opportunité aux agences d'aide étrangère de soutenir les capacités locales et de déléguer la conception et la gestion des programmes (mon ajout) afin de relever les défis locaux pratiques.;
13. Dans les zones touchées par le conflit, comme c'est le cas dans la RGL où les habitants craignent les représentants du gouvernement, y compris même les agents de santé, les organisations locales devraient jouer un rôle vital en fournissant des services de santé, en recueillant des informations exactes et en persuadant les communautés locales de changer de comportement ³⁰[par exemple, grâce à l'utilisation des procédures opérationnelles standard (SoP) publiées par leurs gouvernements] afin de lutter contre la pandémie. Burke (Ibid.) fait valoir que les décideurs politiques peuvent avoir des informations limitées sur les événements dans les zones touchées par le conflit, de la propagation de la pandémie à l'état de la fermeture des frontières et à la disponibilité des produits de base. Par conséquent, il note que les mesures de collecte et de communication de données, à la fois qualitatives et quantitatives, peuvent faire une différence significative pour les domaines qui ne sont pas au radar et pour les groupes marginalisés comme les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées, qui autrement restent invisibles. Il ajoute qu'il est nécessaire de garantir la transparence et le partage en temps opportun des données de santé publique avec les voisins et la communauté internationale;
14. Les inégalités entre les sexes ont tendance à être exagérées par la combinaison des crises de conflit (Ibid.). L'impact indirect de la pandémie dans la région du conflit est susceptible d'affecter de manière disproportionnée les femmes, aggravant ainsi la VBG. Ce problème doit être traité avec un maximum d'attention et d'efforts;

³⁰ Burke Adam (2020).

15. Comme l'Envoyé Spécial du Secrétaire général l'a déclaré au Conseil de Sécurité (CS) lors d'une vidéoconférence tenue le 22 avril 2020, il sera nécessaire de renforcer le soutien international, y compris le financement du développement, non seulement pour préserver et consolider les acquis du passé - c'est-à-dire, certains pays de la RGL qui sortaient de décennies de conflit auront besoin d'un soutien constant et résolu - mais pour faire avancer la coopération régionale. Par conséquent, un effort global et coordonné de la part de tous les partenaires est essentiel pour répondre efficacement à la pandémie et pour soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à garantir que les progrès récents de la coopération régionale se poursuivent et progressent;
16. À la mesure ci-dessus s'ajoute la nécessité de plaider en faveur d'initiatives de paix internationales peu nombreuses et ciblées dans lesquelles les populations locales peuvent s'engager à développer et soutenir leurs propres initiatives - au-delà de celles qui sont initiées et conduites par des organismes externes - programme pour la paix et la stabilité nationales et régionales ainsi que pour sortir de la crise née des conflits.³¹ En fait, pour que les initiatives progressent et atteignent les résultats tangibles escomptés, un large soutien populaire est une condition préalable;
17. Le CS doit soutenir le travail des Organisations régionales et des Missions des Nations Unies. En effet, les Missions des Nations Unies comme la MONUSCO devraient s'engager activement avec les communautés locales dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix et de la sécurité. La MONUSCO devrait développer une stratégie commune sur le conflit dans l'est de la RDC;
18. La stratégie de paix et de sécurité de l'ONU pour la RGL, qui est en cours d'élaboration depuis un certain temps déjà, devrait être achevée. Sans cette stratégie, aucune orientation claire n'est disponible pour intégrer la paix et la sécurité dans la RGL;
19. Les femmes et les jeunes, en tant qu'agents clés du changement, devraient être considérés en priorité dans la conception des efforts de relèvement à moyen et long terme après Covid-19. Ceci est particulièrement important pour leur permettre de s'approprier les processus de paix et de sécurité; et
20. Il est urgent de débattre sérieusement du processus d'accord de paix et de sa mise en œuvre découlant des conflits dans la RGL. Ici, la question clé est de s'assurer que le processus de reconstruction soit aussi inclusif que possible afin qu'il appartienne à toutes les parties prenantes. En d'autres termes, les griefs des parties en conflit devraient être pris en considération dans les processus de paix, de relèvement et de développement. À cet égard, les parties doivent parvenir à un accord préalable sur les modalités de mise en œuvre. Les priorités des États membres dans la reconstruction post-conflit incluraient: La réhabilitation des combattants en les aidant à mener une vie civile et à s'intégrer à la communauté. Ici, les activités comprendraient des programmes générateurs de revenus et la création d'emplois dans des projets de développement; Réhabilitation de l'environnement en raison de la destruction et de la disparition de la forêt et de l'érosion des sols dans plusieurs zones. À cette fin, des programmes de reboisement massive devraient être mis en œuvre; Le

³¹ OSSREA (2001), pp. 14-15

déminage, résultant de mines terrestres éparpillées sur divers champs de bataille, devrait être effectué. Il s'agit d'une entreprise ardue et risquée qui nécessite des équipements sophistiqués, du personnel qualifié et des sommes considérables que certains États membres ne disposent pas actuellement; et de nouveaux projets de développement devront être mis en œuvre en particulier dans les zones touchées par la guerre et marginalisées pour créer des emplois, en particulier pour les jeunes.

De toutes ces dimensions ou impacts, les réponses politiques et les distractions créées par la pandémie pourraient avoir les répercussions les plus importantes.³² En effet, l'ampleur mondiale de la pandémie pourrait compliquer les efforts pour saisir l'élan de la paix et la distinguer (pandémie) des événements catastrophiques ou perturbateurs précédents.

8.0 Conclusion

La RGL est l'une des régions les plus déchirées par la guerre en Afrique subsaharienne (ASS). Les guerres incessantes qui se sont déroulées pendant des décennies avant le Covid-19 ont causé de graves dévastations aux peuples et aux pays des États membres de la CIRGL. En effet, ces guerres ont coûté des millions de vies, provoqué le déplacement de populations de leurs colonies, augmenté les populations de réfugiés, endommagé les infrastructures et l'environnement, arrêté des projets et initiatives de développement, drainé et détourné les maigres ressources des États membres vers des entreprises non productives et nui à l'image des États membres dans divers forums régionaux et internationaux.

Ainsi, la pandémie de Covid-19 a apporté plus de dévastations et sous toutes ses formes (politique, économique, sociale, conflit, paix, sécurité, diplomatique, etc.). Elle continue également de menacer et d'épuiser plusieurs individus et groupes ainsi que les gouvernements. Il sera certainement difficile de résoudre ses effets et son impact, que ce soit diplomatiquement ou non. Néanmoins, il est essentiel de maintenir les canaux de communication ouverts et un esprit de coopération dans une période où les gouvernements des États membres de la CIRGL sont confrontés à de graves défis au-delà des conflits transfrontaliers.

Les conflits dans la RGL sont complexes car ils entraînent de nombreux autres conflits, des intérêts internes et externes et des changements fréquents dans les arrangements des principaux acteurs en conflit. Ainsi, les mesures de résolution et de gestion des conflits ainsi que les efforts de reconstruction et de développement après les conflits doivent être en phase avec cette complexité. En conséquence, certains défis inhérents à la CIRGL qui ne manqueront pas d'affecter la lutte contre la pandémie aient : des ressources insuffisantes pour mener à bien la diplomatie parlementaire; Développement incomplet de la structure institutionnelle du FP-CIRGL; Lacune flagrante concernant le cadre de coordination formalisé et la complémentarité entre le Forum et le Secrétariat de la Conférence de la CIRGL; La non-évaluation de l'impact de diverses résolutions adoptées par l'Assemblée plénière du FP-CIRGL par le Forum; et l'insécurité croissante dans la RGL.

Pour minimiser l'impact de ces défis, les principales recommandations suivantes ont été suggérées: Les réponses politiques des États membres de la CIRGL devraient créer des opportunités et en empêcher d'autres qui causent des conflits et de l'insécurité; Étant donné que la culture de la paix et

³² Mustasilta (2020).

de la sécurité requiert de l'attention et de l'argent, des ressources devraient être mobilisées à ces fins; Le Forum devrait renforcer les relations entre le Secrétariat général de la CIRGL et les autres structures institutionnelles de la CIRGL pour une mise en œuvre efficace du Pacte; Le Forum devrait évaluer l'impact de toutes les résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée Plénière du FP-CIRGL; Des mesures correctives et des actions appropriées devraient être conçues pour tenir compte des différences entre les États membres; Les acteurs de consolidation de la paix et les prestataires de services de gouvernance qui ont un ancrage local devraient être soutenus; Les chocs économiques, qui augmentent le risque de violence armée et, partant, de conflits, devraient être réduits par une aide financière bien gérée et ciblée ainsi que par le maintien d'un soutien humanitaire et autre sans entrave aux pays menacés par la pandémie de Covid-19; Des mesures telles qu'une coordination et un échange d'informations accrues entre les forces armées pour lutter contre les groupes armés et la facilitation des consultations entre les chefs des services de renseignement dans les différents pays devraient se poursuivre; Des acteurs locaux de confiance devraient être associés pour désamorcer les conflits et les tensions dans la RGL; Les autorités et les acteurs du développement devraient veiller à ce que les mesures d'atténuation de la pandémie ne se retournent pas contre eux; Les agences internationales et les acteurs de la société civile devraient soutenir la coopération au-delà des lignes de conflit; Les organisations locales devraient jouer un rôle central en fournissant des services de santé, en recueillant des informations précises et en persuadant les communautés locales de changer leurs comportements pour lutter contre la pandémie; Une attention et un effort maximum devraient être accordés à l'impact indirect de la pandémie sur les groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes; Il faut un soutien international plus important, y compris un financement du développement, non seulement pour préserver et consolider les acquis du passé récent, mais pour faire avancer la coopération régionale; Il est nécessaire de plaider en faveur d'initiatives de paix internationales peu nombreuses et ciblées dans lesquelles les populations locales peuvent s'engager dans le développement et le soutien d'initiatives qui leur sont propres en tant que programme possible pour la paix et la stabilité nationales et régionales; Le CS doit soutenir le travail des Organisations régionales et des Missions des Nations Unies en étroite association avec les communautés locales; Il est nécessaire de parachever l'élaboration de la stratégie de paix et de sécurité de l'ONU pour la RGL; En tant qu'agents clés du changement, les femmes et les jeunes doivent être considérés en priorité dans la conception des efforts de relèvement à moyen et long terme après Covid-19; et il est urgent de discuter du processus d'accord de paix et de sa mise en œuvre découlant des conflits et de l'instabilité dans la RGL.

D'autres recommandations connexes, mais tout aussi importantes, sont les suivantes: Des personnes expérimentées devraient être associées aux efforts de consolidation de la paix qui ont accès à des personnalités importantes des parties en conflit; La sensibilisation doit inclure autant de réseaux et de personnes que possible et accroître la sensibilisation au contenu de l'initiative; Des discussions ouvertes et transparentes devraient être encouragées - y compris sur des questions concernant les programmes des États membres tels que les ressources naturelles, les recettes et dépenses nationales, etc. - sur l'initiative globale visant à renforcer l'appropriation et la participation; Veiller à ce que les acteurs soient responsables devant leurs peuples de tout ce qu'ils font pour instaurer la paix et la sécurité; Les institutions de relations extérieures axées sur le développement devraient être mises en œuvre non seulement pour les parties en conflit, mais aussi pour les peuples de la RGL; La société civile et les institutions traditionnelles de rétablissement et de consolidation de la paix devraient être reconnues et soutenues; Des initiatives globales de consolidation de la paix et de sécurité devraient être développées qui fonctionneront pour les peuples de la RGL; Les médias devraient être réorientés pour leur permettre de promouvoir une culture de paix et de tolérance; et des

programmes de redressement et de développement post-conflit globaux devraient être élaborés pour l'insertion des populations, la création des emplois en particulier pour les jeunes, etc.

En ce qui concerne les activités futures, deux choses fondamentales peuvent être faites, à savoir: Une attention particulière devrait être accordée à la formulation et à la mise en œuvre d'une initiative de paix globale; et passer en revue toutes les initiatives existantes et essayer d'incorporer les éléments de base dans chaque initiative pour proposer une initiative globale, qui devrait être en mesure de mobiliser un large soutien parmi les États membres de la CIRGL ainsi que parmi les acteurs extérieurs.

References

Burke Adam (2020) “Peace and the Pandemic: the impact of Covid-19 on Conflict in Asia”. *DEVPOLICY*, April 14th.

FP-ICGLR (2020) *Concept Note: 7th Statutory Meeting of the Committee on “Peace and Security” of the FP-ICGLR, Virtual Meeting on September 1st, 2020*. Kinshasha, DRC, August.

FP-ICGLR (2020) “Statement on the Operations of FP-ICGLR Amidst the Covid-19 Pandemic” (Kinshasha: DRC), June 1st.

Galtung Johan (2015a) “Peace, conflict and violence”, in Helen Hintjens and Dubravka Zarkov (eds.) *Conflict, Peace, Security and Development: Theories and Methodologies* (London and New York: Routledge, Taylor and Francis Group), pp. 25-38.

Galtung Johan (2015b) “Violence, Peace and Peace Research”, available at <http://www.jstor.org/stable/422690> retrieved on 12th August 2020.

Hartley Roy, Merwe Emily van der, Nwokolo Marie-Noelle, and Greg Mills (2020) “How to Turn Crisis into Opportunity: After Covid-19 – Choices for a Better South African Future”, *Discussion Paper 3/2020* [The Brenthurst Foundation (Pty) Limited].

Kalyegira Timothy (2020) “Museveni bid for 6th term: What it means for Uganda’s democracy”. *Sunday Monitor*, August 2nd.

Musekura Kenedy (2020) “Covid-19 puts some EAC institutions to test”. *Saturday Monitor*, August 8th.

Mustasilta Katariina (2020) “From Bad to Worse? The Impact(s) of Covid-19 on Conflict Dynamics”. *European Union Institute for Security Studies*, 11th June.

Okuthe Frank (2018) “10th Anniversary of ICGLR Forum of Parliamentarians: Key Achievements, Challenges and Way Forward”, being a presentation delivered at the Ninth Plenary Assembly of the ICGLR Forum of Parliaments, held on 6th December, Brazzaville, Republic of Congo.

OSSREA (2001) *African Conflicts: Management, Resolution, Post-Conflict Recovery and Development (The Sudan Case)*, Summary Report of Workshop (28-30 May), Addis Ababa, Ethiopia.

Sebahara Pamphile and Ntaganda Eugene (2016) “ICGLR: Ten Years After. Reflections on the Past, the Present and the Future: Draft Report”. Lusaka, Zambia, Kinshasha, Democratic Republic of Congo, November 20th.

Secretariat ICGLR (2020) “News Item: High Level Meeting of the ICGLR Ministers of Health on Covid-19 Pandemic”, July 10th.

The Brenthurst Foundation (2020) “Tracking the Covid-19 Pandemic in Africa: A Brief Data Profile”, *Discussion Paper 06/2020* (The Brenthurst Foundation).

UN (2020) “The Impact of Covid-19 on the Great Lakes Region” (Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region), June.

UNSC (2020) “Covid-19 Pandemic Threatens Efforts to Implement Peace, Security and Cooperation Framework for Great Lakes Region, Special Envoy Tells Security Council”, SC/14166, April 22nd.

Zarkov Dubravka and Hintjens Helen (2015) “Conflict, peace, security and development: theories and methodologies”, in Helen Hintjens and Dubravka Zarkov (eds.) *Conflict, Peace, Security and Development: Theories and Methodologies* (London and New York: Routledge, Taylor and Francis Group), pp. 3-22.